Mars 2017

GRAND PRIX des CCE Auvergne Rhône-Alpes
Projets étudiants à l'international

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Le Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes des Conseillers du Commerce Extérieur (CRCCE – ARA) décernera **en Février 2018** le septième « GRAND PRIX des CCE Auvergne-Rhône-Alpes – Projets étudiants à l'international ». Ce grand prix s'adresse à 2 catégories d'étudiants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, niveau Bac+2 et Bac+5, toutes disciplines confondues. Les étudiants seront évalués pour chacune des 2 catégories à partir d'un dossier, mémoire, rapport de stage, une thèse ou un exposé individuel, déjà réalisé par l'étudiant, et portant obligatoirement sur un sujet international, confié par une entreprise.

Le dossier est sélectionné au préalable et validé par le professeur référent de l'étudiant de chaque établissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avant envoi au Comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes **au plus tard le vendredi 1er Décembre 2017**.

OBJET

L'attribution du Grand Prix a pour but :

- d'encourager un étudiant ayant déjà passé une épreuve et remis dans sa discipline un dossier de stage ou mémoire de fin d'études, sur un sujet ayant trait à une activité internationale, pour le compte d'une ou d'un groupe d'entreprise(s) française(s), ou filiale française d'une ou d'un groupe d'entreprise(s) étrangère(s), ayant une activité forte en France. La conception écrite et la soutenance orale doivent intégrer à la fois les concepts académiques de son cursus, apporter une démarche originale à l'activité internationale de notre pays et pouvoir s'appliquer de manière concrète pour l'entreprise avec laquelle il a collaboré ;

- de constituer, par la remise de ce prix, une ouverture internationale dans le futur parcours professionnel de l'étudiant et une reconnaissance des lauréats par les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, professionnels des échanges internationaux ;

- de reconnaître et contribuer à valider, par l'attribution du prix à leurs étudiants, l'approche à la fois universitaire, professionnelle et internationale des Etablissements d'enseignement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- de contribuer, au final, au développement international des entreprises françaises, ou filiales françaises de groupes étrangers, et notamment des PME/PMI

De plus, les lauréats se verront proposer un parrainage par les CCE d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble des 4000 CCEF du réseau mondial afin de les accompagner et de les

orienter dans leur recherche d'emploi en fin de cursus, ou de les soutenir dans le démarrage de leur carrière professionnelle.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Le concours s'adresse à des étudiants de moins de 28 ans suivant une formation diplômante, en initial ou en alternance.

- Bac + 5 : Ecoles supérieures de commerce, de management, de gestion, Ecoles d'ingénieurs et Universités,...

- Bac+2 : BTS, IUT,...

Dans chaque établissement, sera désigné au moins un enseignant référent, responsable du projet, appelé à assurer les liaisons avec le Comité d'organisation.
Un référent Conseiller du Commerce Extérieur sera également nommé pour chaque établissement. Il sera chargé des liaisons avec le(s) dit(s) établissement(s).
Un seul dossier, au maximum, sera sélectionné et présenté, par l'établissement, au Comité d'organisation CCE d'Auvergne-Rhône-Alpes pour examen.

Le dossier de candidature devra impérativement être présenté par l'établissement avant la date du **vendredi 1er Décembre 2017.**

Pour être accepté, le dossier du candidat devra comporter:
- deux exemplaires « papier » du dossier / mémoire
- une version électronique (format pdf) du dossier / mémoire
- une synthèse de 2 à 3 pages faite par l'étudiant mettant en perspective son mémoire et en relief ses conclusions
- une note du « référent école » de +/- 2 pages pour expliquer/commenter les raisons du choix du mémoire

CLAUSES DE CONFIDENTIALITÉ

- Le comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes sera garant de la discrétion requise pour que le contenu du mémoire ou projet soit traité de façon confidentielle entre les seuls membres du jury. Il ne peut cependant pas être garant de la confidentialité absolue de documents ayant déjà fait l'objet d'une diffusion publique ;

- Les copies faites de chaque dossier présenté seront uniquement à l'usage des membres du jury CCE ;

- La soutenance ne sera pas ouverte au public et se déroulera à huis clos, avec la seule présence du candidat et des membres du jury

CALENDRIER DU JURY DE SOUTENANCE

- Présence obligatoire de l'étudiant à la soutenance, ou exceptionnellement par visioconférence ;

- Chaque étudiant sera reçu pendant 1h maximum, dont 30mn de présentation et 20mn de questions ;

- Les soutenances se dérouleront **mi Décembre 2017.**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le jury est composé de Conseillers du Commerce Extérieur de la France, du Comité Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que d'éventuels autres responsables d'entreprises de la région.

Le jury délibère, après soutenance, sans la présence des candidats, en prenant en compte les critères généraux de la grille d'évaluation jointe en annexe.

- l'exposé de l'étudiant doit être clair et précis. Il doit définir l'objectif de la mission, du dossier ou du mémoire, sa problématique de départ, ses buts et la réalisation ;

- le dossier/mémoire devra traiter de l'exportation ou du développement à l'international d'une entreprise, qu'il s'agisse de développement commercial, de développement technologique ou industriel, de développement durable, ou toute problématique de développement international d'une entreprise.

- le dossier/mémoire sera présenté de préférence en français, les questions/réponses lors de la soutenance pouvant être en anglais ;

- le jury appréciera dans ses attendus la qualité et l'originalité du projet, ainsi que sa faisabilité en entreprise et sa pertinence, en terme de contribution à l'exportation, tant sur la forme que sur le fond du dossier et de l'exposé ;

- le jury sera particulièrement attentif au degré d'implication de l'étudiant dans la conduite du projet ;

- le Comité d'organisation attribuera un bonus d'un maximum de 2 points pour départager les ex-æquo éventuels ;

Les établissements recevront la grille d'évaluation qui sera utilisée par le jury, charge à l'établissement de la transmettre au candidat.

Le Comité d'organisation est souverain dans ses décisions.

REMISE DES PRIX

La remise des prix par le Comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes se tiendra lors d'une cérémonie officielle qui se déroulera **début Février 2018**, en présence des Conseillers du Commerce Extérieur d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La date sera communiquée lors de l'enregistrement du dossier de candidature à l'établissement qui s'engage à être représenté, le lauréat devant être présent physiquement ou exceptionnellement par visioconférence.

Pour la remise des prix, seront invités, outre les lauréats et les représentants de l'établissement, les représentants de l'entreprise, ainsi que les professeurs référents des établissements.
Elle fera l'objet d'une couverture médiatique sous la responsabilité et le pilotage du Comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes, et donnera donc lieu à une diffusion publique, avec un impact particulièrement positif sur la notoriété et l'image des établissements concernés.

- Il est prévu **deux 1er Prix** qui récompenseront les deux meilleurs dossiers :

- **1er prix Catégorie Bac +2** : un chèque de 1 000€ de la part du Comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes + 1 billet d'avion A/R Europe + accompagnement du réseau des 4 000 CCE dans le monde + 1 trophée CCE;

- **1er prix Catégorie Bac +5** : un chèque de 1 000€ de la part du Comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes + 1 billet d'avion A/R Europe + accompagnement du réseau des 4 000 CCE dans le monde + 1 trophée CCE

- Il est prévu **deux accessits** qui récompenseront les deuxièmes meilleurs dossiers :

- **Accessit Catégorie Bac +2** : un cadeau + accompagnement du réseau des 4 000 CCE dans le monde ;

- **Accessit Catégorie Bac +5** : un cadeau + accompagnement du réseau des 4 000 CCE dans le monde.

OFFRE DU PARTENAIRE AIR FRANCE

Dans le cadre du partenariat entre les CCE Auvergne-Rhône-Alpes et Air France, les 15 premiers étudiants dont les dossiers seront acceptés au « GRAND PRIX des CCE Auvergne-Rhône-Alpes – Projets étudiants à l'international » bénéficieront du remboursement par Air France du prix de la carte Jeune HOP ! Air France lors de l'achat du 1er voyage au tarif carte Jeune sur les lignes concernées.

La liste des étudiants bénéficiant de cette offre sera transmise par les CCE Auvergne-Rhône-Alpes à Air France. Dès réception, Air France enverra aux 15 étudiants la procédure à suivre.

La carte Jeune HOP ! Air France permet aux jeunes de 12 à 24 ans de bénéficier de tarifs à moins 30% en moyenne pour leurs voyages en France métropolitaine (hors Corse) – carte nominative, valable 1 an au prix de 49 € TTC (hors frais de service).

Retrouvez tous les avantages de la carte Jeune HOP ! Air France sur www.hop.com ou www.airfrance.fr